



14 rue Passet, 69007 Lyon
Tel/Fax : 04 78 54 67 09
contact@cdif.fr
www.cdif.fr

Comité Stratégique et Prospectif

Assemblée Nationale

20 janvier 2006

COMPTE-RENDU

"Les politiques publiques à l'écoute des réseaux d'entreprises"

Le comité stratégique et prospectif du CDIF s'est réuni le 20 janvier dernier sur deux thèmes "clés" de la compétitivité des entreprises, " veille" et "Innovation".

Elus, responsables européens, chercheurs, universitaires ont dialogué avec les représentants des réseaux d'entreprises à partir de leurs expériences concrètes¹.

Participants

Pôle des "Technologies médicales", **Jean-Claude Bouvier**, Président/Industriel- *Rapporteur*
"OpicsValley", **Krassimir Krastev** - *Rapporteur*

Université Pierre Mendès-France de Grenoble, **Claude Courlet** (Président)
Université de Pavie, **Giacchino Garofoli** (Réseau italien des Districts Industriels)

Conseil Régional de Bretagne, **Alain Yvergniaux**,
Conseil Régional de Picardie, **Emilie Mahon**,
Commission Européenne, **Nikos Pantalos**, DG Entreprise and Industry
Commission Européenne, **Dimitri Corpakis**/ DG recherche
Diact, **Paulette Pommier**
CDC, **Annabelle Violet**

Pôle "Enfants" du Choletais, **Samuel Leblond**
Pôle verrier de la Vallée de la Bresle, **Jean-Marie Rouillier** (Président du Club des Districts Industriels Français – CDIF)
Pôle "Gestion des risques", **François Guilleux**
Pôle "Parfum, Arômes, Senteurs, Saveurs - P.A.S.S", **Jacques Pain**, (Industriel)
Pôle "PASS"/SPL, DG Club des entrepreneurs du Pays de Grasse, **Catherine Peyreud**
Pôle mode Méditerranée, **Annie Carrai**
European Association Développement Agencies – EURADA, **Christian Saublens**
CDIF, **Xavier Roy**, Dr.
CDIF, **Armelle Braud**
CDIF, **Cyril Sabra**
COSP - Comité Stratégique et Prospectif du CDIF, **Paul Robert**

¹ Etaient représentés :

Les universités (Grenoble et Pavie), les Régions (Picardie et Bretagne), la Commission Européenne (DG/Recherche et DG/Entreprises), les partenaires du CDIF (Datar, CDC), European Association Développement Agencie, les pôles de compétitivité et SPL, membres du CDIF (Pôle "enfant", Pôle "Gestion des risques", Pôle P.A.S.S, "OpicsValley", Pôles des Technologies Médicales, Pôle verrier de la Bresle)

Personnes excusées**Patrick Lallemand V-Pdt CR Paca**

Christian Blanc, Député des Yvelines, auteur du Rapport "pour un écosystème de la croissance" et de la proposition de loi du 28 juin 2005 *relative à " l'Economie de l'Innovation "*.

Bernard Carayon, député du Tarn, parlementaire en mission sur la veille et l'I E

Henri Revol, sénateur de côte d'or, Choix technologiques – Pdt de l'OPECST.

Maurice Baslé, Doyen de l'Université de Rennes I. Etude nouvel objectif "Innovation Emploi" pour la DG Régio.

Lionel Fontagné, Directeur du Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales –CEPII

François Morin, Université de Toulouse I

Joël Carreiras, Conseiller Régional Midi-Pyrénées

Michel Vauzelle, Pdt Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Alain Beneteau, vice-Pdt Conseil Régional Midi-Pyrénées

Michel Pinel, Pôle "Valorial, l'alimentation de demain" Bretagne.

Jean-Christophe Boulard, "Atlanpack" Poitou-Charentes

Christian Cabal, député de la Loire, V Pdt Gr. Parlementaire de l'Aéronautique/OPECST

Le comité Stratégique et Prospectif, une initiative fondée sur un double constat.

La création du Comité Stratégique et Prospectif a été décidée par l'Assemblée Générale du CDIF le 19 mai dernier sur proposition de son C A. au vu d'une enquête auprès de membres du réseau, d'élus et de personnalités appartenant au monde de l'économie, de grands groupes industriels, des régions et collectivités locales. Cette enquête devait mettre en évidence :

- L'intérêt convergent de toutes les parties interrogées pour une capitalisation des expériences réussies en vue de leur diffusion.
- Le sentiment d'une écoute insuffisante de la part des responsables des politiques publiques (**Jean-Marie Rouillier**, *Président du CDIF, Pôle verrier de la Bresle*)

Le comité stratégique et prospectif : deux objectifs, une modalité de fonctionnement

- Anticiper les évolutions et développer des stratégies gagnantes pour l'action des entreprises et de leurs réseaux
- Engager un dialogue, dans la durée, avec les responsables des politiques publiques pour une meilleure prise en compte des avancées réalisées, des obstacles rencontrés par les entreprises et des solutions proposées par les réseaux d'entreprises, SPL, Pôles de compétitivité, Clusters.

Il s'agit, pour le "terrain", de nourrir l'analyse des politiques publiques et pour les concepteurs de ces politiques d'inspirer l'action du "terrain".

Il est proposé aux participants d'organiser la réunion comme une séance de créativité collective en trois temps : présentation des cas - enrichissement de ces cas par les apports et les transposition des participants – synthèse et propositions d'actions et de mesures. (**Samuel Leblond**, membre référent du CDIF, Dr. du "Pôle enfant" du Choletais - **Paul Robert**, animateur du Comité Stratégique et Prospectif)

Outil utilisé : le "Blason"*²

(Texte d'introduction de Samuel Leblond sur demande)

Deux cas exemplaires de " veille" et d' "Innovation" en lever de rideau

Pôle des Technologies Médicales : un processus collectif d'innovation

Le Président du **pôle des Technologies Médicales** de St Etienne, **Jean-Claude Bouvier**, présente le processus de coopération mis en place entre chercheurs, professionnels de la santé et industriels, l'outil collectif "Rencontres Textiles de Santé" – RTS – et précise les résultats obtenus en termes d'innovation pour les entreprises du réseau.

Il rappelle que ce processus intègre une action de veille sur *l'état de l'art et des usages thérapeutiques, les besoins d'amélioration et les solutions techniques pour y répondre.*

Il indique, enfin, comment le caractère collectif de la démarche et le constat fait à partir du système de veille ont permis de déboucher sur des programmes communs de R & D – Implants orthopédiques "PEEK" - Textiles de santé "Métrologie des orthèses" - Maintien à domicile "appartement intelligent" –

Enfin, il expose les *coopérations en cours du Pôle des Technologies Médicales avec les pôles de compétitivité "Viaméca", "Techtera", "Sporaltech", mais aussi avec d'autres pôles internationaux dans le cadre de réponses aux appels d'offre européens.*

Cette démarche destinée à créer les conditions de l'innovation devait donner des références concrètes aux participants pour débattre de la question :

"Quelle politique et quelles mesures publiques proposer pour stimuler la coopération entre les entreprises et pour obtenir une véritable diffusion de l'innovation dans le tissu économique ?

(Rapport et "blason" sur demande)

OpticsValley : un outil d'anticipation et d'innovation pour les entreprises

Le Directeur d'**OpticsValley** pour la veille et l'intelligence économique, **Krassimir Krastev**, devait, pour sa part, présenter les objectifs et les processus de veille mis en œuvre dans la production de "Zoom-Marché".

² * "Blason" document des priorités : avancées – obstacles – solutions – actions/mesures proposées.

Il indique comment, à partir du cahier des charges destiné à cadrer le périmètre du "Zoom", le processus associe industriels et académiques (Ateliers d'experts) pour identifier les acteurs et les tendances technologiques et dresser le bilan technico-économique des marchés visés.

Il souligne *l'importance de l'animation* et l'intérêt de prendre appui sur les pratiques de coopération interentreprises, initiée par les SPL, pour assurer la nécessaire appropriation des outils par les PME. C'est à ce prix que "la bonne information pourra arriver à la bonne personne au bon moment". Il rappelle que l'optique est une technologie transversale et rencontre de multiples marchés (Spatial, Défense, Process, TIC, Eclairage, Sciences du vivants...) C'est pourquoi cette approche "marché" constitue un outil d'aide aux acteurs pour sortir de la seule logique "produit"

Il note, enfin, que les "Zoom-marché" s'inscrivent dans un processus classique d'intelligence économique, la décision finale appartenant aux acteurs du marché.

Ainsi le processus de veille "Zoom-Marché" devait apporter des éléments pour examiner les questions à l'ordre du jour :

Quels moyens et quels acteurs pour une veille stratégique à la mesure des enjeux ? Quelle politique d'intelligence économique pour une réelle compétitivité des entreprises et de leurs réseaux dans les Régions ?

(Rapport et "blason"* sur demande)

Réactions, débat, échanges d'expériences

Les participants marquent leur intérêt pour les cas exposés dont ils tirent les premiers enseignements suivants :

- Besoins croissant d'anticipation pour faire face à l'accélération des évolutions
- Intérêt de renforcer les synergies entre "Veille" et "Innovation"
- Meilleure prise en compte de ce qui marche – évaluer, mutualiser, diffuser.
- Distinguer ce qui procède de la mutualisation des coûts de ce qui produit des externalités pour gagner des avantages compétitifs.

Les participants remarquent que les cas exposés ci-dessus, confirment que l'économie réelle, celle des entreprises, se déploie selon un continuum qui échappe aux catégories des politiques publiques. (**Giacchino Garofoli**, Université de Pavie, Districts Industriels Italiens) Ils ne voient pas de discontinuité entre "*Systèmes Productifs Locaux – SPL*", "*Pôles de Compétitivité*", "*Clusters*" et, demain, "*Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur –PRES*". (**Claude Courlet**, Pdt de l'Université, Pierre Mendès-France de Grenoble).

Il est remarqué également que les processus de développement économique, comme ceux du développement organique, ne peuvent pas se reproduire à l'identique ni se modéliser. En conséquence, il ne revient pas aux Politiques Publiques, d'épouser dans leurs mesures, la complexité et les particularismes des situations dans toute leur variété. Leur rôle se limite à fixer des objectifs de moyens, par exemple pour combiner les ressources et favoriser la coopération entre les acteurs.

Il est précisé, par ailleurs, que le 7^{ème} Programme Cadre pour la Recherche et le Développement – PCRD - ne comportera plus que quatre programmes : Coopération – Recherche fondamentale – Valorisation des potentiels – capacité (160 M€). La

* "Blason" document des priorités : avancées – obstacles – solutions – actions/mesures proposées.

coopération entre les clusters européens à fort contenu de recherche sera encouragée y compris auprès des nouveaux Etats, au titre de la convergence. Les appels à projets seront fondés sur des critères de compétitivité, sans critères géographiques. (**Dimitri Corpakis**, C. Européenne /DG Recherche).

La vie d'une entreprise, en effet, est faite d'une suite d'essais et d'erreurs, de créations et de destructions, caractérisés par une incertitude permanente et inévitable. Dans ces conditions, il paraît difficile pour les chefs d'entreprise de se départir de ce qui a fait leur réussite. Ils n'entrent dans des processus collectifs qu'avec la certitude que leurs marges d'initiatives restent intactes, que les procédures soient clairement lisibles et que les décisions soient prises dans les temps. (**Jacques Pain**, Industriel, S G du Pôle "Parfum Arôme Saveurs Senteurs")

L'enjeu, cependant, consiste bien à réaliser le chaînage de tous les niveaux d'innovation, y compris l'innovation "organisationnelle", car la compétitivité résulte de la vitalité et de la capacité de renouvellement du tissu économique dans son ensemble. (**Giacchino Garofoli**, université de Pavie). Il est noté que, lorsque le tissu économique est particulièrement éclaté, comme en Picardie, et que les centres de décisions ne sont pas sur place, la recherche de dynamiques du tissu économique n'est pas particulièrement aisée. La mise en réseau des entreprises et leur alliance avec les centres de matière grise, tels l'université de technologie de Compiègne, comptent parmi les axes stratégiques de développement de la Région. (**Emilie Mahon**, Conseil Régional de Picardie)

Il est également rappelé que l'agglomération des activités représente une condition essentielle du développement : Pas de tissu économique **vivant** sans concentration des activités et sans politique de décloisonnement et de coopération. Les Régions sont les mieux placées pour assurer cette dynamique qui réclame de la proximité. Quatre Pôles de Compétitivité, dont deux à vocation internationale, ont été initiés, dans cette perspective, par la Bretagne. (**Alain Yvergniaux**, Conseiller Régionale de Bretagne)

A ce stade, le débat touche le cœur du problème. Il faudrait développer très largement la veille et organiser la coopération entre SPL et Pôles de compétitivité. Mais comment faire remonter les informations ? Par qui serait assurée la mise en synergie des acteurs, Pôles de compétitivité et SPL ? Par les Régions, par la Datar ?

Une étude est en cours sur cette question par l'école des mines de Paris. Comment, dans ces conditions, renforcer le tissu économique et la qualité des coopérations ? Comment, en particulier, développer l'intégration des PME/PMI dans les processus de veille et de recherche développement et faire face, ainsi, à la pression croissante de la concurrence ? Comment contribuer, ainsi, à accroître leurs marges d'initiative en créant les conditions d'une meilleure anticipation des évolutions ?

Paulette Pommier, Chargée de mission DATAR

Les programmes⁴ Européens de la DG "Entreprise et Industrie" destinés à promouvoir le concept de clusters et à stimuler l'innovation sont exposés – Une carte des clusters

⁴ Voir également, Programme-cadre pour l'Innovation et la Compétitivité - PIC
http://europa.eu.int/comm/enterprise/innovation/index_en.htm

européens, comportant les données sur leurs ressources et leurs activités sera disponible en Mai 2006 pour les 10 nouveaux Membres de l'Union Européenne. Une étude similaire va être lancée en été pour couvrir le reste de l'Europe – De plus, l'initiative Europe INNOVA de la DG « Entreprise et Industrie » regroupe, entre autres, 11 projets sur la coopération de clusters en Europe dans des secteurs différents. Des projets plus politiques dans le domaine de l'innovation et des clusters seront financés bientôt afin que des actions ou des programmes conjoints puissent être développés entre des Agences régionales ou nationales. Enfin, il est indiqué qu'une communication de la Commission sera publiée en 2006 sur la politique Européenne des clusters dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

Nikos Pantalos C. Européenne/DG Entreprises et Industrie.

Dans cet esprit, un système fiscal, en exonération de TVA, incitant les entreprises appartenant à un même cluster à coopérer entre elles pourrait être envisagé, à l'image des sociétés holding.

Giacchino Garofoli, Université de Pavie, Districts Industriels italiens.

Comment, en effet, faire face à la redistribution mondiale des marchés si ce n'est par le regroupement des forces dans des domaines d'excellence et par des stratégies de développement partagées.

Christian Saublens, Européen Association Développement Agencies

Il s'agit, sans menacer les dynamiques, créées par les SPL depuis plusieurs années, de rechercher un mode de coopération qui prenne appui sur les compétences et les complémentarités de tous, "SPL", "Pôles de compétitivité", clusters, filières, labos, universités, chacun selon son expérience et ses savoir-faire.

Catherine Peyreaud, Pôle P.A.S.S/SPL, DG du Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse.

Il est noté, par ailleurs, l'originalité du Pôle de Compétitivité "Gestion des risques". Elle repose sur un paradoxe : Ce Pôle qui comporte un tissu important de PME n'a pas, dans son histoire, l'expérience de SPL. En fait, ce pôle a pour fonction de "faire tomber les murs". Il a permis de réunir les ressources existantes mais éparpillées dans deux Régions et cloisonnées en vue de répondre à des marchés en très forte croissance.

Par ailleurs, des coopérations avec d'autres Pôles détenant des technologies d'application dans nos domaines ont été engagées, d'entrée de jeu : Pôle "Solutions communicantes sécurisées", Pôle "Mer"...

Frédéric Guilleux, Pôle gestion des risque et Vulnérabilité des territoires.

Enfin, il est rappelé, avec force, que la coopération, pour qu'elle soit génératrice d'innovation, doit passer, en priorité, par les ressources humaines. Dans la période de mutation que nous vivons, l'innovation sociale...sociétale, reste le facteur premier du développement.

Alain Yvergniaux, Conseiller régional de Bretagne – **Armelle Braud**, CDIF

Trois constats pour trois séries de propositions (Voir en ANNEXE, synthèse des propositions – "Blason" collectif)

Le débat devait mettre en évidence *trois constats* principaux et *trois séries de propositions* :

1. Veille/Intelligence Economique

Les participants constatent, qu'avec l'accélération des évolutions, aussi bien des systèmes de production, des produits que des mises en marchés, les besoins d'anticipation et de réactivité au changement se font plus impérieux. Des pistes ont été proposées pour généraliser les démarches de veille dans les Régions, à partir des expériences réussies.

L'assemblée a mis l'accent sur l'intérêt de développer des processus participatifs de veille à la fois "ciblés" et "transversaux", pour mieux accompagner les entreprises dans leur recherche d'opportunités, marchés de niches ou filières technologiques nouvelles. Une expérimentation de diffusion de systèmes de veille, auprès des réseaux d'entreprises, sera proposée aux Régions qui le souhaitent à partir de leur périmètre stratégique défini, notamment, par leur SRDE, leurs Pôles de compétitivité..

2. Innovation : diffusion dans le tissu des entreprises

L'assemblée convient que l'innovation et le renforcement des éléments de différenciation constituent la réponse à la pression croissante de la concurrence mais que la question "clé" porte sur les modalités de mise en oeuvre. L'innovation serait, selon les participants, la résultante de nombreux facteurs, coopération dans la durée, confiance, état d'esprit, culture de l'initiative...Comment dans ces conditions réunir toutes ces conditions ? Pour le Président du *Pôle des Technologies Médicales*, le "brassage d'idées", la recherche de transversalités et la coopération entre réseaux de réseaux représentent des éléments de base à réunir pour développer le processus d'innovation.

Les participants soulignent la nécessité de processus souples et l'intérêt de prendre appui sur les coopérations existantes afin de propager, de proche en proche, les synergies entre les acteurs d'un domaine, puis entre ceux de domaines différents ou ceux de tout un univers, comme celui de l'"enfant" dans le Choletais, par exemple.

Des propositions ont été faites en vue d'accompagner la diffusion la plus large possible, par les réseaux, des processus d'innovation et de coopération créative entre les acteurs des territoires.

L'assemblée souhaite que le prochain Comité Stratégique et Prospectif, examine les pistes évoquées par les participants, à la lumière des expériences réussies dans ce domaine, stratégies territoriales partagées, systèmes locaux d'innovation, contrats professionnels de progrès...

3. Entreprises et territoires : une dynamique de différenciation à développer conjointement pour gagner des parts de marchés

Les participants soulignent l'importance à accorder à la combinaison de l'expérience et des savoir-faire acquis par les SPL et par les grandes entreprises des pôles de compétitivité.

Ils constatent que les "SPL", par leur histoire, leur expérience et leurs résultats, **ont développé des compétences** en matière de réseaux, de coopération interentreprises et de valorisation des ressources des territoires. L'innovation, pour eux, découle, très directement des nécessités du marché et s'appuie sur des collaborations fondées sur la confiance acquise dans la durée. (Commission Européenne /DG recherche souligne, également, la vitalité du volet recherche des SPL)

De même, la **logique des "Pôles de compétitivité"**, naturellement influencée par les stratégies industrielles mondiales de ses entreprises ont à leur actif une connaissance des enjeux et des marchés de la planète qui peut représenter un atout pour les entreprises de taille plus modeste. Il faut remarquer également l'enracinement territorial de certains pôles de compétitivité à vocation mondiale, créés, par le système productif local, entreprises, labos, équipement scientifique, universités, stratégies régionales.

L'assemblée décide, à partir de l'expérience des membres du CDIF, Pôles de compétitivité, SPL, Clusters, vallées technologiques, de proposer des mesures favorisant les coopérations calées, en priorité, sur les nécessités du marché, notamment celles imposées par les nouveaux compétiteurs. Ces mesures viseront, en particulier, les coopérations entre pôles et, plus particulièrement, entre pôles européens, à l'exemple du pôle des Technologies Médicales ou du Pôle mode méditerranée.

(Ce dernier fait appel au pôle de compétitivité "Solutions communicantes sécurisées" pour construire sa nouvelle ingénierie de production et s'adapter aux changements radicaux intervenus récemment sur ces marchés).

*Il est souhaité, enfin, que des propositions soient faites par le comité stratégique et prospectif, pour une simplification des procédures de décision et une meilleure articulation entre la multiplicité des acteurs et des mesures pour une **plus grande réactivité** aux évolutions des normes et des marchés. (Cf interview du Président du Pôle "PASS", Jean Mane, le 15/12/05)*

Prochain Comité stratégique et Prospectif : questions à creuser (Propositions)

- *Innovation, l'entrée "marché": quelle approche et quelles méthodes mettre en commun pour une offre globale de différenciation ?*
- *Veille/innovation : quel système de formation pour performer ?*
- *Innovation d'application et coopérations "interpôles" : quels outils et quelles mesures aux plans national, régional et européen ?*

Il a également été proposé d'examiner comment les régions, départements agglos, pourront s'approprier la stratégie des pôles de compétitivité et participer à leur développement dans leur domaine d'intervention : équipements structurants, formations supérieures, communication...

Enfin, il a été souhaité que le prochain Comité Stratégique fasse des propositions pour la création, en France, de 400 réseaux d'entreprises⁵ - Clusters, SPL, Districts industriels – dans le cadre des contrats Etat-Régions avec le concours de l'Europe. (DG régio/ FEDER Objectif "Compétitivité- emploi")

Autres questions libres : le soutien des Pouvoirs Publics, notamment des collectivités territoriales aux Pôles en dehors des seuls aspects financiers :

Comment les régions, départements agglos, peuvent s'approprier la stratégie de ces pôles et participer à leur développement dans leur domaine d'intervention : équipements structurants, formations supérieures, communication...

Un texte sur les pistes de propositions aux pouvoirs publics est en préparation, dans le prolongement des apports du Comité stratégique et Prospectif - COSP : Merci de vos suggestions pour ces propositions et observations.

Les textes des rapports au COSP sont disponibles sur demande.

Contacts : Samuel Leblond, Membre référent du Comité stratégique et Prospectif – COSP

Xavier Roy, S G du CDIF xavier.roy@cdif.fr 33 (0)4 78 53 87 59

Paul Robert, animateur du COSP orestepr@noos.fr Tel. : 33 (0) 1 42 73 38 85

⁵ Selon l'auteur du rapport "Pour un écosystème de l'innovation", Christian Blanc, (A l'origine de la création des Pôles de compétitivité) plus de 400 SPL/Clusters seraient à créer en France.

A N N E X E

Propositions⁶ de mesures du Comité Stratégique et Prospectif aux pouvoirs Publics

PROJET

Propositions de mesures aux pouvoirs Publics

Avancées :

- Coopérations entre acteurs de l'innovation - Industriels, Labos, Marché (Prescripteurs, distribution, clients)
- **Outils de veille participative** générateurs d'innovations et de programmes de recherche. ("RTS"⁷, "Zoom-Marchés"⁸, "Agora"⁹, "PASS"¹⁰..)
- Lien entre les processus continus et les manifestations → partenariats internationaux

Obstacles :

⁶ Blason collectif du Comité du 20/1/2006

⁷ Pôle des Technologies Médicales. **Contact** : Jean-Claude Bouvier Isabelle Verilhac 33 (0)4 77 91 16 65
i.verilhac@pole-mdical.com

⁸ OpticsValley. **Contact** : Sylvain Dorschner Krassimir Krastev 33 (0)1 69 31 75 14 k.krastev@opticsvalley.org

⁹ Pôle "Gestion des risques". **Contact** : Pierre Chovelon Frédéric Guilleux 33 (0)4 42 97 17 13
pchovelon@europole-med-arbois.org

¹⁰ Pôle "Parfum, Arômes, Saveurs, Senteurs". **Contact** Catherine Peyreaud Lionel Ribaud 33 (0)4 92 42 34 00
catherine.peyreaud@cpe06.com

- Cloisonnement des filières et absence de transversalité
- Financement et co-financement des actions collectives
- Disponibilité des acteurs de l'innovation

Solutions :

- Brassage d'idées à travers les processus collectifs en continu et les manifestations de mise en commun des ressources.
- Transversalité : Favoriser les applications industrielles des technologies d'autres pôles ou SPL en réponse au marché.
- Réseaux de réseaux (coopération) pour répondre à des projets ambitieux d'envergure internationale (Cf internationalisation de l'action "RTS" du Pôle des technologies Médicales de St Etienne)

Actions / Mesures :

- ETAT** → Coopérations transversales, notamment "interpôles"
- Organisation et financement des coopérations entre "Pôles" et entre "SPL et Pôles de compétitivité". (Notamment entre leurs Entreprises/Labos)
 - Développement de systèmes de qualification collective des entreprises Veille/innovation/coopération productive.
 - Harmonisation des systèmes d'échanges entre plateformes collaboratives des pôles ..
- Montée en puissance de la politique de développement des SPL/Clusters (Cf 4 M€ prévus par le Ciadt portant création des Pôles de compétitivité)
- REGIONS** → Diffusion des systèmes de veille/Innovation auprès des réseaux d'entreprises inscrits dans le périmètre stratégique des Régions.
- Développement des actions collectives permettant un accès à l'innovation et favorisant l'apport de l'expérience des SPL aux Pôles de compétitivité.
- EUROPE** → Aide à la constitution de Réseaux de Réseaux, identification des Partenaires étrangers, mise en relation, déplacements, ressources..
- Développement des partenariats des SPL avec les Clusters européens : Assistance technique du CDIF aux réseaux.

ETAT/REGIONS/EUROPE

(Contrats Etat/Régions)

- Création, en France, de 400 réseaux d'entreprises¹¹ - Clusters, SPL, Districts industriels – dans le cadre des contrats Etat-Régions avec le concours de l'Europe.
(DG régio/ FEDER Objectif "Compétitivité- emploi")

¹¹ Selon l'auteur du rapport "Pour un écosystème de l'innovation", Christian Blanc, (A l'origine de la création des Pôles de compétitivité) plus de 600 clusters seraient à créer en France.



Contacts : Samuel Leblond, Dr. Pôle "enfant" du Choletais. Membre référent du CDIF
Xavier Roy, Dr CDIF 33 (0)4 78 53 87 59 xavier.roy@cdif.fr
Paul Robert, Comité Stratégique et Prospectif /CDIF (33 (0)1 42 73 38 85
orestepr@noos.fr